

Vous alléguiez toujours cet accomplissement, di-
ront les incrédules. Mais c'est ce qu'il faudrait nous
prouver. Vous n'avez fait vers nous que la moitié du
chemin, en interprétant la prédiction d'Isaïe. Il nous
reste à la montrer vérifiée dans la personne de Jésus-
Christ. Les évangélistes ont publié qu'il était fils
d'une vierge. Mais vous sentez qu'il nous faut d'au-
tres preuves que leur témoignage. Les Juifs, dans
leur Thalud, n'ont pas craint de le démentir; et
non seulement ils ont cru la Mère de Jésus-Christ
une femme ordinaire; ils ont même entrepris de
flétrir sa mémoire. Sans répéter leurs discours ou-
trageux ne pouvons-nous pas, continueront les in-
crédules, douter d'un fait dont vous avouez vous-
même que la certitude ne peut être acquise comme
celle des autres faits?

C'est à des dernières paroles que j'arrête d'abord
les incrédules. L'enfantement d'une vierge, évé-
nement invisible par sa nature, n'a pu être, il est
vrai, publiquement connu au moment qu'il est arrivé.
Mais il l'a été dans la suite, et il est parvenu, quoi-
que plus tard, au même degré de certitude morale
que les faits dont l'existence est sensible.

Je mets à part la révélation divine qui a découvert
aux évangélistes, et par eux à tous les fidèles, le mys-
tère de la virginité de Marie. Cette révélation est le
fondement inébranlable de notre foi. Il ne s'agit ici
que d'une croyance humaine, mais raisonnable et lé-
gitime.

N'est-il pas surprenant et digne d'attention que
Jésus-Christ ait été le premier et le seul de la nation
juive à qui l'on ait attribué ce caractère, d'être né
d'une mère vierge? Si c'eût été une supposition, rien
n'était plus éloigné de toutes les idées reçues. La
virginité perpétuelle n'était pas en elle-même hono-
rée par les Juifs: unie à la maternité, elle était pres-
que incompréhensible pour eux. Si l'on tourne les
yeux vers les autres nations, ce genre de naissance
y était également inouï. La mythologie des païens est
pleine des amours de leurs dieux et de leurs déesses.
Leurs héros fabuleux tiraient tous leur origine de
quelque divinité. Mais l'union des deux sexes (1) in-
tervenait toujours dans ces généalogies, de même
que dans la naissance des princes et des hommes il-
lustres, dont les mères s'étaient vantées dans des
temps plus modernes d'avoir été recherchés par les
dieux, ou qui avaient eux-mêmes accredité cette
imposture, pour rendre leur origine plus respectable.
Personne n'avait pensé jusqu'à présent à relever sa
naissance par la virginité de sa mère, beaucoup moins
à justifier cette circonstance singulière par l'accom-
plissement d'un ancien oracle qui l'eût prédite en
termes exprès. S'il est vrai, comme on l'a écrit de
Simon le Magicien, qu'il ait voulu décorer sa mère

(1) Les fables font sortir Minerve du cerveau de
Jupiter, et notre Vénus de l'écumé de la mer. L'allé-
gorie était visible, et le peuple ignorant pouvait seul
la prendre pour une réalité. Mais ces deux naissances
ne ressemblent pas à celle d'un enfant conçu et mis
au monde par une mère vierge.

de la même prérogative, il n'en a formé le dessin
que sur ce que les chrétiens publiaient à la gloire de
leur maître. Cette prétention au reste, supposé qu'il
l'ait eue, est tombée dans le même mépris que son
nom et sa secte; et Jésus-Christ est demeuré seul en
possession dans l'histoire de l'univers de passer pour
le fils d'une vierge.

Mais encore quel est cet homme unique de qui l'on
a raconté un événement si extraordinaire? C'est le
même qui a paru dans le temps où le Messie était
attendu, et où il devait effectivement paraître; qui
en a pris le nom et l'a soutenu par l'assemblage de
tous les caractères, qui désignent le Messie dans les
livres des prophètes. On en a déjà vu quelques-uns.
On en verra beaucoup d'autres dans la suite de cet
ouvrage. Voilà une présomption, qu'on peut appeler
démonstrative, pour le récit de saint Matthieu et de
saint Luc. Ils n'ont avancé après tout, sur la nais-
sance de Jésus-Christ, que ce qui avait été prédit sur
celle du Messie. L'on ne doit pas trouver étrange que
le Messie, révéral par les chrétiens, conforme en tout
le reste au Messie promis aux Juifs, lui ressemble
encore par la virginité de celle qui l'a mis au
monde.

Si l'on demande maintenant par quelle voie ces deux
évangélistes ont pu apprendre un fait de cette nature,
(car indépendamment de ce qui leur a été révélé, on
ne les considère en cet endroit que comme des histo-
riens dignes de foi) je répondrai qu'ils ont adopté la
déposition de deux témoins nécessaires et en même
temps irréprochables. Le premier est Marie mère de
Jésus-Christ, qui ne pouvait ignorer ce qui se passait
en elle, et qui avait été avertie, avant de concevoir
ce divin enfant. Sa pudeur, son amour pour la re-
traite et pour l'obscurité, son extrême réserve sur le
don inestimable qui l'élevait au-dessus de toutes les
femmes, confirment la vérité de son témoignage. Sa
vertu constamment respectée pendant sa vie par les
plus cruels ennemis de son fils, confond les calomnies
atroces que de vils suppôts du judaïsme ont osé vomir
contre elle longtemps après sa mort, calomnies dic-
tées par le désespoir d'une cause perdue, dénuées de
la plus légère apparence, réfutées dès lors par elles-
mêmes et dont je veux bien croire, pour l'honneur de
l'humanité, que les incrédules sentent l'extravagance
et l'infamie. Le second témoin est Joseph époux de
Marie plus intéressé que personne à la connaissance
de ce secret, et qui aussi en fut instruit d'une ma-
nière qui ne lui permit pas d'en douter. On sait qu'il
fut justement alarmé de l'état où il trouva son épouse.
L'idée qu'il avait conçue de sa vertu ne suffisait pas
pour calmer ses alarmes; et ne jugeant d'elle que
par les lumières qui pouvaient l'éclairer, il avait résolu
de la renvoyer secrètement, pour ménager son hon-
neur, et pour satisfaire néanmoins à ses propres obli-
gations. S'il changea tout-à-coup de projet, si rien
ne fut capable d'altérer sa tendresse et sa vénération
pour elle, s'il partagea toujours ses soins dans l'édu-
cation de ce précieux enfant, dont il parait certain

qu'il ne vit pas la haute réputation, et qui ne le tira
jamais de la médiocrité où il avait vécu, à quoi peut-
on attribuer cette conduite, qu'à une conviction in-
time de la pureté virginale de Marie son épouse?

Je pourrais ajouter à ces deux témoignages celui
d'Elisabeth femme de Zacharie, qui, visitée durant sa
grossesse par la sainte Vierge (1), reconnut en elle la
mère de son Seigneur; et confessa qu'elle était heu-
reuse entre toutes les femmes par le mérite de sa foi
et par l'accomplissement des choses que Dieu lui avait
prédites. Je pourrais y ajouter celui du vieillard Si-
méon qui, tenant entre ses bras Jésus porté au temple
quelques jours après sa naissance (2), n'adressa la
parole, en présence de Joseph, qu'à Marie, en lui
parlant des grandeurs de son fils, et en lui annonçant
le glaive dont son cœur maternel serait percé, à la vue
des tourments qu'il devait souffrir. Cet enfant était
encore dans le sein de sa mère, lorsqu'on s'entrete-
nait déjà du prodige de sa conception; et l'on ne peut
pas dire que ceux qui parlaient ainsi fussent engagés
par quelque intérêt à lui attribuer ce caractère du
Messie.

Quand S. Matthieu et S. Luc n'auraient pas eu
d'autres preuves que Jésus-Christ était né d'une
vierge, pourrait-on les blâmer de l'avoir cru et de
l'avoir publié? Ils avaient d'abord pour eux la rela-
tion uniforme de la mère et de l'époux témoin et
gardien fidèle de sa virginité. Ils voyaient dans ces deux
personnes les indices les plus convaincants de candeur
et d'ingénuité. Ils savaient que d'autres per-
sonnes d'une sainteté éminente et reconnue avaient
rendu hommage dès les premiers moments à la virgini-
té de Marie. Ils ne trouvaient rien que de grand et
de digne de Dieu dans cet événement, qui concourait
d'ailleurs avec tant d'autres à former en Jésus-Christ
le parfait tableau du Messie annoncé par les prophètes.
Était-ce donc une témérité à ces historiens de rap-
porter un tel événement, dans la supposition même
qu'ils ne l'eussent pas appris par une voie surnatu-
relle? Cependant ce qu'ils en ont écrit a concilié le
respect du monde entier à la mère et au fils. L'oracle
sorti de la bouche de cette incomparable Vierge s'est
accompli. Toutes les générations (3) ont dit qu'elle était
heureuse, parce que le Seigneur a fait en elle de grandes
choses. Sa virginité, qui a introduit parmi les hommes
des vertus qui semblaient être réservées aux esprits
célestes, a eu autant d'admirateurs que Jésus-Christ a
compté de disciples, et, si l'on excepte quelques sectes
impures (4) qui ont déshonoré la raison en défigurant
le christianisme, la multitude innombrable des chré-

(1) Luc. 1, 42, 45, 46.

(2) Luc. 2, 34, 35.

(3) Luc. 1, 48, 49.

(4) Le manichéisme avec toutes ses branches. Ces
hérétiques joignaient aux plus absurdes erreurs celle
de croire le mauvais principe auteur de tous les êtres
palpables et par conséquent du corps humain. Le
Verbe, selon eux, n'était pas véritablement incarné,
et la conception ainsi que l'enfantement était une
œuvre du diable.

tiens n'a connu d'autre Sauveur que le fils de la
Vierge.

L'accomplissement de la prophétie d'Isaïe est-il en-
core problématique aux yeux des incrédules? Qu'ils
nous disent de quelle autre manière il a pu devenir
public? Confé dans les commencements à ceux qui
devaient le savoir, ou qui méritaient d'être initiés à
un si grand mystère, il a demeuré longtemps enve-
loppé sous le voile sacré du mariage. Sa divulgation
prématurée, outre qu'elle était humainement impos-
sible, eût rompu l'enchaînement des desseins de
Dieu sur la personne et le ministère de Jésus-Christ.
Enfin les hommes ont su qu'il était né d'une mère
vierge dans le temps et comme il convenait de les en
instruire. Ici la prophétie et l'événement viennent à
l'appui l'un de l'autre. L'histoire de Jésus-Christ
répand sur la prophétie une nouvelle clarté; et la
prophétie achève de rendre évidemment croyable,
tout ce qui a été dit avec tant de marques de vérité
sur la naissance de Jésus-Christ.

CHAPITRE IV.

Actions principales de la vie de Jésus-Christ. prédites.

Il n'y a pas d'événement remarquable dans la vie
de Jésus-Christ qui n'ait été prédit. Mais toutes ces
prédications ne se ressemblent pas. Les unes, purement
figuratives, n'ont annoncé les actions de Jésus-
Christ que par d'autres actions destinées à les repré-
senter. Il en est d'autres qui ont ajouté à ces repré-
sentations réelles, des paroles (1) également propres
à signifier ce qui s'était passé dans des temps plus
anciens, et ce qui devait arriver au Messie. J'ai fait
profession, dès le commencement de cet ouvrage, de
ne point employer de pareilles prophéties, non
qu'elles ne soient infiniment respectables pour des
personnes déjà persuadées de la divinité des livres
saints, non que les incrédules ne doivent même être
touchés du rapport de tant de figures avec des évé-
nements éloignés; mais après tout dans une controverse,
comme celle que nous traitons, c'est la lettre seule qui
prouve. Toutes les fois qu'elle est susceptible d'un
sens étranger à Jésus-Christ, celui qui le regarde n'a
plus la même force pour la conviction des incrédules.

(1) Par exemple ces paroles d'Osee 11, 1 : *J'ai ap-
pelé mon fils de l'Égypte*, signifient clairement dans la
suite de son discours que Dieu a délivré le peuple
d'Israël, pour qui il avait un amour de père, de la ser-
vitude où les Égyptiens le retenaient. Elles ont en
même temps signifié, comme S. Matthieu nous l'ap-
prend, chap. 2, vers. 15, que Dieu rappellerait Jésus-
Christ, son véritable fils, de l'Égypte où il fut porté
après sa naissance, pour le dérober à la fureur d'Hé-
rode. De même ces autres paroles : *Vous ne briserez
pas ses os*, contenaient tout à la fois un précepte don-
né aux Israélites, Exod. 12, 46, Num. 9, 12, de ne
pas briser les os de l'agneau pascal qu'ils devaient
manger tout entier, et une prédiction rappelée par S.
Jean 19, 36, que les os de Jésus-Christ, l'Agneau et
la Pâque de la nouvelle alliance, ne seraient point
brisés sur la croix, comme le furent ceux des deux
criminels crucifiés avec lui.

L'Écriture a cela de particulier qu'elle couvre de profonds mystères sous l'écorce de la lettre, et que la fécondité de son texte ne peut être épuisée par un seul ni quelquefois même par plusieurs sens. Mais elle a cela de commun avec tous les autres livres, qu'elle est composée dans un langage humain, les arguments qu'on en tire ne sont concluants, qu'autant qu'ils sont fondés sur les règles de ce langage. Il faut donc pour forcer quelqu'un à reconnaître dans l'Écriture ce qu'il ne veut pas voir, lui montrer par la valeur des termes et par la suite du discours, que le sens qu'il rejette est non seulement vrai, mais nécessaire; et c'est ce qui me détermine à n'apporter pour preuves que les prophéties dont Jésus-Christ est l'objet unique et manifeste.

Ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur les miracles opérés par Jésus-Christ dans le cours de sa vie. Ils forment une preuve à part, distinguée, indépendante même de celle des prophéties, quoique l'une et l'autre se prêtent réciproquement un nouvel éclat. Ils étaient néanmoins prédits (1). Les aveugles éclairés, l'ouïe rendue aux sourds, la langue des muets déliée, les boiteux redressés, les lépreux guéris, des infirmes de toute espèce rétablis dans une parfaite santé, les morts ressuscités devaient signaler sur la terre la présence et le ministère du Messie. Il faudrait un ouvrage aussi long que celui-ci pour mettre dans tout son jour la vérité des miracles dont l'Évangile est rempli. Contentons-nous d'observer que ce caractère du Messie ne manque pas à l'histoire de Jésus-Christ, et qu'on est en état de satisfaire les incrédules, s'ils désirent qu'on leur prouve sur ce point comme sur tous les autres l'exécution des anciennes prophéties.

Il est d'autres actions de Jésus-Christ que les incrédules ne contestent pas. Je les rapporte toutes à ce trait principal et dominant, dont les circonstances particulières de sa vie ne sont que des dépendances, je veux dire l'institution d'un nouveau culte et d'une nouvelle loi. Il est venu mettre fin à l'alliance dont Moïse avait été le médiateur. Celle qu'il lui a substituée est plus sainte, plus pure, plus spirituelle. Il a soutenu son ministère par une innocence que la calomnie n'a pu noircir, par une conduite pleine de sagesse, de douceur et de modération, par un désintéressement porté jusqu'à l'amour et à la pratique de la pauvreté. Pour prix de ses travaux, il a été haï, outragé, persécuté. Or tout cela était prédit, et ce qui est arrivé à Jésus-Christ, n'est que l'accomplissement de ce qui avait été annoncé touchant le Messie.

Les Juifs servilement attachés à une loi, dont ils ignorent la véritable destination, ne peuvent souffrir qu'on leur dise qu'elle a dû être abrogée par le Messie. Il n'y a rien cependant de mieux établi dans les livres qu'on passé de leurs mains en celles des chrétiens; et rien ne prouve l'excès de leur aveuglement,

(1) Math. 41, 5. Isai. 55, 6. Ibid. 61, 1, 2. Ibid. 55, 4. Ibid., 26, 19.

comme cette résistance opiniâtre à des titres si clairs qu'ils produisent eux-mêmes.

Moïse, le plus ancien et le plus respecté de leurs écrivains, Moïse, leur propre législateur, a combattu le premier leur fausse confiance dans la durée éternelle de sa loi. Il les a expressément avertis qu'ils auraient un second législateur, le Seigneur votre Dieu (1), leur dit-il, vous suscitera un prophète comme moi de votre nation et d'entre vos frères. Vous l'écouteres conformément à ce que vous avez demandé à Dieu sur la montagne d'Horeb où tout le peuple était assemblé. Vous avez dit alors : Je n'entendrai plus la voix du Seigneur mon Dieu, et je ne verrai plus ce grand feu qui me ferait mourir. Le Seigneur m'a répondu : Ils ont eu raison de parler ainsi. Je leur susciterai du milieu de leurs frères un prophète semblable à toi. Je mettrai mes paroles dans sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui aurai commandé. Mais si quelqu'un d'eux ne veut pas écouter les paroles qu'il leur portera en mon nom, ce sera moi qui en ferai la vengeance.

Les Israélites (2) intimidés par le son des trompettes, les coups de tonnerre, les tourbillons de flammes, les torrents de fumée, qui accompagnaient la publication de leur loi sur la montagne d'Horeb, s'étaient écriés : Que Moïse nous parle, et nous l'écouterons. Mais nous ne pouvons plus entendre sans mourir, la voix du Seigneur. Moïse leur rappelle ce discours; il les assure qu'au lieu de ce spectacle effrayant qu'ils n'avaient pu soutenir, Dieu fera paraître à leurs yeux un prophète semblable à lui, sans doute pour être leur législateur; car sans cette circonstance essentielle, il n'y aurait aucun rapport entre la promesse et l'événement qui en est l'occasion. Mais que faut-il de plus que les termes dans lesquels elle est conçue, pour y découvrir le Messie publiant une seconde loi.

Il s'agit d'abord d'une personne individuelle d'un prophète répété deux fois au singulier, ce qui exclut manifestement la suite et la succession des prophètes qui ont paru durant plusieurs siècles au milieu d'Israël. C'est un prophète semblable à Moïse, nouvelle exclusion pour tous ceux qui depuis lui ont exercé dans l'ancien peuple le ministère prophétique. Car il est dit au dernier chapitre du Deutéronome (3), qu'il ne s'est plus élevé dans Israël de prophète comme Moïse.

Et en effet tous les ministres du Seigneur qui ont parlé en son nom aux Israélites, n'ont osé ni changer, ni ajouter un seul point à la loi de Moïse, dont ils n'étaient que les interprètes. Ce grand homme a toujours conservé la prééminence la plus marquée sur eux, non seulement par ses communications plus intimes avec la Divinité, par le nombre et l'éclat de ses miracles, mais plus encore par sa fonction de législateur. Tout autre prophète n'a pu l'égal que par la même fonction. Mais c'est aussi le seul endroit par où Moïse puisse ressembler au Messie. Car la disproportion est d'ailleurs extrême de l'aven des Juifs. Moïse n'a pu

(1) Deuter. 18, 15, 16, 17, 18, 19.

(2) Exod. 20, 18, 19.

(3) Deuter. 54, 10.

être remplacé que par un législateur. Le Messie n'a pu avoir rien de commun avec lui que la législation. Ainsi les paroles que le Seigneur doit mettre dans la bouche de ce nouveau prophète ne sont pas seulement des exhortations à la vertu, des invectives ou des menaces contre le vice; c'est une loi véritable, dont Dieu se déclare le vengeur, parce qu'elle est revêtue de toute son autorité.

Ce caractère de législateur est souvent attribué au Messie par les prophètes. Il est ce Roi chanté par le psalmiste (1), établi par le Seigneur sur la montagne sainte de Sion, ce Fils de Dieu engendré aujourd'hui (on expliquera dans la suite le mystère de cette génération toujours présente). Il n'a qu'à demander, et l'empire des nations lui sera donné comme son héritage. Il possédera l'univers entier. Au milieu de toutes ces grandeurs il se fit gloire d'être chargé d'annoncer le précepte ou la loi de Dieu. Prédicant préceptum ejus. Il est ce docteur (2) que Dieu n'ôtera plus aux hommes, par opposition à Moïse, qui ne devait l'être qu'un certain temps, ce maître qu'ils verraient de leurs propres yeux, tandis que les Israélites n'ont pu ni entendre ni voir la Divinité présente et publiant de sa propre bouche la loi qu'ils devaient observer. Les Iles (3), c'est-à-dire, dans le langage de l'Écriture, les contrées éloignées de la Palestine, attendront sa loi. Tous les peuples accourront à la montagne du Seigneur et à la maison du Dieu de Jacob, parce qu'une loi sortira de Sion, et la parole du Seigneur de Jérusalem : loi promulguée par le Messie, comme le dit ailleurs le même prophète (4), sortie de Sion et de Jérusalem, parce que c'est dans cette ville et dans la Judée qu'il en commencera la promulgation, différente de la loi ancienne, qui avait été d'abord publiée sur la montagne d'Horeb ou de Sina dans l'Arabie, et qui, n'étant d'ailleurs destinée qu'à un seul peuple, ne peut être l'objet des vœux empressés de toutes les nations.

A ce titre de législateur qui désigne le Messie dans les prophètes, ils ont ajouté celui de médiateur d'une alliance (5). Alliance distinguée de celle de Moïse par son étendue (6), qui comprend tous les peuples de la

(1) Ego autem constitutus sum rex ab eo super Sion montem sanctum ejus, predicans præceptum ejus. Dominus dixit ad me : Filius meus es tu, ego hodie genui te. Postula à me, et dabo tibi gentes hereditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ. Ps. 2, 6, 7, 8.

(2) Non faciet avolare ultra à te Doctorem tuum, et erunt oculi tui videntes præceptorem tuum. Isai. 50, 20.

(3) Legem ejus insulae expectabunt. Ibid., 4, 4. Ibi sunt populi multi et dicent : Ascendamus ad montem Domini et ad domum Dei Jacob... quia de Sion exiit lex, et verbum Domini de Jerusalem. Ibid., 2, 5.

(4) Le prophète Michée a prédit la même chose chapitre 4, vers. 2, dans les mêmes termes.

(5) Attendite ad me, popule meus, et tribus mea, ne audiat, quia lex à me exiit, et iudicium meum in lucem populorum requisivit. Isai. 51, 4.

(6) Zach. 9, 11. Malach. 3, 1.

(7) Isai. 42, 6, 7. Ibid., 49, 8, 9. Ibid., 55, 5, 4. Ibid., 61, 4, 8, 9.

terre, par sa perpétuité (1) qui embrasse tous les siècles, proposée dans la plupart des textes cités à la marge, comme future et éloignée, ce qui suffirait pour ne pas la confondre avec une alliance déjà contractée. Mais Jérémie exprime cette distinction d'une manière si positive, qu'il nous épargne la peine de la prouver par les conséquences mêmes les plus immédiates.

Les jours viendront (2), dit le Seigneur, et je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et celle de Juda. Non une alliance pareille à celle que je fis avec leurs pères, lorsque je les pris par la main, pour les tirer de la terre d'Égypte. Ils ont violé cette alliance, et je leur ai fait sentir mon pouvoir. Mais voici le pacte que je ferai avec la maison d'Israël, après que ces jours seront venus : J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles et je l'écrirai dans leurs reins. Je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. L'alliance, dont il est ici question, n'est pas seulement dépeinte comme nouvelle, elle est mise en contraste avec celle dont Moïse fut le médiateur après la délivrance de l'Égypte. L'une a été violée par les Israélites, et ils méritent par cette infidélité que Dieu les rejette à son tour. L'autre écrite dans des cœurs plus dociles, observée par des motifs plus purs, cimentée par une connaissance de Dieu plus parfaite et plus répandue parmi les hommes, fondée sur la promesse d'une miséricorde (3) qui ne se démentira jamais, n'éprouvera pas le même sort.

Des paroles si précises peuvent-elles être entendues du retour des Israélites dans la Terre-Sainte après leur captivité de Babylone? La maison d'Israël fut-elle comprise dans ce retour? On sait que sous le nom d'Israël l'Écriture désigne les dix tribus schismatiques, depuis que ces dix tribus séparées du royaume de Juda eurent formé un royaume particulier. Aucune de ces tribus ne profita de la liberté que Cyrus rendit au peuple de Dieu de retourner dans sa patrie (4) : celles de Juda, de Lévi et de Benjamin sont les seuls

(1) Jerem., 52, 40. Ibid., 50, 5. Ezech., 16, 60, 61, 62. Osée 2, 18 et seq. Isai. ut supra 55, 3, 4. Ibid., 61, 8, 9.

(2) Jerem., 51, 51, 52, 5.

(3) Et non dicebit ultra vir proximum suum, et vir fratrem suum, dicens : cognosce Dominum. Omnes enim cognoscent me à minimo usque ad maximum, et dicet Dominus, quia propitior inquitur corum, et peccati eorum non memorabor amplius. Jerem., 51, 54.

(4) On répète souvent dans le cours de cet ouvrage, que les dix tribus schismatiques d'Israël ne retourneront plus dans la Palestine après qu'elles en eurent été enlevées par les Assyriens. Les Juifs l'assurent comme nous. On l'a vu dans la dispute avec Orobis. Joseph, leur historien, le dit expressément. Saint Jérôme l'a cru, et l'Écriture sainte le témoigne suffisamment, en ne faisant mention au livre d'Esdras que du retour des trois tribus. Les oracles qui promettent la conversion de ces tribus d'Israël doivent s'entendre de la vocation des Gentils. Au reste on ne nie pas qu'il n'y ait eu des particuliers de quelques-unes de ces tribus ou même de toutes les dix, qui sont retournés dans la Terre-Sainte, ou qui demeurent dans le lieu de leur exil ont renoncé à leur schisme et à leur idolâtrie. Anne, cette pieuse veuve dont il est parlé dans l'Évangile de S. Luc. 2, 56, était de la tribu d'Asor. Saint Paul dit au livre des Actes, 26, 7, que les douze tribus servent Dieu saint et Jacques adressa

les dont il soit fait mention depuis ce retour dans l'Histoire tant sacrée que profane. Ce retour est-il comparable, soit pour les prodiges qui le précèdent et le suivent, soit pour les effets qu'il produisit, à la manière dont le peuple d'Israël fut délivré de l'Égypte ? Mais ce qui ne laisse aucune ombre de difficulté, où est l'alliance nouvelle contractée alors entre Dieu et son peuple ? Il n'y en eut point. L'ancienne demeura dans toute sa force. Loin de penser à l'abolir, pour lui en substituer une autre, Esdras et Néhémie tournèrent tous leurs soins à réformer les abus qu'elle condamnait, et à rétablir parmi leurs frères l'exacte observation de la loi de Moïse. C'est donc un ministère plus noble que le leur, c'est un événement plus important que le retour des Juifs dans la Palestine, que Jérémie a prédit. S'il fait espérer aux deux maisons de Juda et d'Israël une nouvelle alliance avec le Seigneur, on voit qu'elle ne peut être restreinte aux descendants d'Abraham et de Jacob. La première suffisait à ce peuple pendant qu'elle devait durer. Mais une seconde alliance qui facilitait aux hommes la connaissance de Dieu, suppose nécessairement la vocation générale de toutes les nations; et la maison d'Israël opposée à celle de Juda, ne signifie dans ce passage, comme en d'autres textes des prophètes, que les gentils séparés alors des Juifs, et unis ensuite avec eux par la nouvelle loi.

Mais, dira-t-on, la loi publiée par Moïse, et l'alliance qu'il avait traitée avec les Israélites au nom du Seigneur, devaient-elles être entièrement détruites ? Non ; et c'est dans le discernement de ce qu'elles avaient de durable, et de ce qu'il fallait y changer, que Jésus-Christ a merveilleusement accompli les oracles des prophètes, sur la législation et la médiation du Messie.

Moïse avait donné aux Israélites trois sortes de lois. Des lois judiciaires qui réglaient la police de leur gouvernement, des lois cérémonielles qui prescrivaient le culte extérieur qu'ils devaient rendre à Dieu, des lois morales qui leur apprenaient les vertus qu'ils devaient pratiquer, et les crimes qu'ils devaient éviter. L'abolition des lois judiciaires était inévitable à l'arrivée du Messie. Il venait établir un nouveau gouvernement, un gouvernement qui devait s'étendre, sur l'a déjà vu et on le verra encore plus clairement, sur toutes les nations. Il n'était pas possible que des ordonnances faites pour une république isolée, subsistassent dans cette révolution. La ruine de cette république étant prédite, ces mêmes prédictions que nous avons rapportées, s'appliquent par une conséquence nécessaire à ses lois politiques.

À l'égard des lois cérémonielles, il y a des oracles exprès sur leur abrogation. Tout ce qui formait l'extérieur du culte mosaïque a été frappé d'un anathème particulier. Ils ont annoncé la profanation et la destruction de ce temple dans lequel Dieu avait fixé le

son Épître catholique aux douze tribus qui sont dans la dispersion.

siège de l'ancienne religion. Daniel (1) a vu le peuple, qui, conduit par un chef victorieux, devait ruiner de fond en comble la ville de Jérusalem avec le Sanctuaire. Jérémie a menacé ce temple du même désastre qu'avait déjà souffert le lieu de Silo, où l'arche avait longtemps reposé. Allez, dit le Seigneur (2), dans ce lieu honoré de ma présence dans les commencements, et voyez ce que j'y ai fait, à cause de la malice de mon peuple d'Israël. Et maintenant vous commettez les mêmes crimes, malgré mes avertissements réitérés. Je ferai à cette maison où mon nom est invoqué, et dans laquelle vous avez placé votre confiance, à ce lieu que j'ai donné à vous et à vos pères, comme j'ai fait à Silo (3), et je vous repousserai loin de ma face. L'arche d'alliance ne reparut plus à Silo depuis qu'elle en eut été déplacée. Ce lieu demeura éternellement profané. La comparaison que fait ici Jérémie ne serait donc pas exacte, s'il ne parlait que de la première destruction du temple rebâti ensuite par les ordres de Cyrus, et sa prophétie s'étend manifestement à la seconde profanation de ce même temple par les Romains, laquelle est irréparable.

Les prophètes n'ont pas plus épargné les solennités, les sacrifices, les jeûnes ordonnés par la loi de Moïse. Tantôt ils ont dit (4) que le Seigneur ne demandait pas qu'on lui offrît des victimes et des holocaustes, mais plutôt qu'on obéît à sa voix. Qu'il (5) ne jugerait point les Israélites sur leurs sacrifices quelque fidèles qu'ils fussent à lui en offrir continuellement. Qu'il n'avait pas besoin de prendre des veaux de leurs maisons ni des boucs du milieu de leurs troupeaux. Que toutes les bêtes des forêts lui appartenent ainsi que celles qui sont sur les montagnes, et les bœufs. Qu'il est également le maître des oiseaux du ciel et de tout ce qui embellit les campagnes. Que s'il a faim, il n'en avertira pas les hommes, toute la terre étant à lui avec tout ce qu'elle renferme. Qu'il ne mangera pas la chair des taureaux, et qu'il ne boira pas le sang des boucs. Mais qu'il faut lui offrir un sacrifice de louanges et de prières, l'invoquer dans les jours de tribulations, et compter, en l'honorant ainsi, sur son secours. Que (6) Dieu ne peut être apaisé par l'immolation de mille bœufs, ou de plusieurs milliers de boucs engraisés, beaucoup moins par le sacrifice impie des enfants immolés par leur père pour l'expiation de ses crimes. Mais que ce qui est utile à l'homme et ce que Dieu exige de lui, c'est de garder la justice, d'aimer les œuvres de compassion et de charité, et de marcher en la présence de son Dieu avec une crainte respectueuse. C'était séparer dans la loi de Moïse l'esprit de la lettre, les fruits de l'écorce,

- (1) Civitatem et Sanctuarium dissipabit populus cum duce venturo. Dan. 9, 26.
 (2) Jerem. 7, 12, 15, 14, 15.
 (3) L'arche d'alliance qui était à Silo sous le pontificat d'Hélié et longtemps auparavant fut prise par les Philistins, et les deux fils de ce prophète qui portaient l'arche furent tués dans le même combat. 1 Reg. 4.
 (4) 1 Reg. 15, 22.
 (5) Ps. 49, 8-15.
 (6) Mich. 6, 7, 8.

l'essentiel de l'accessoire, et disposer les Juifs à voir détruire un jour tout ce culte extérieur, sans altérer le fond de la religion.

D'autrefois les prophètes parlaient avec mépris et indignation de tout cet appareil de religion judaïque. Qu'ai-je besoin, s'écrie le Seigneur dans Isaïe (1) de la multitude de vos victimes ? J'en suis rassasié. Je n'aime ni les holocaustes de vos bœufs, ni la graisse de vos troupeaux, ni le sang des veaux, des agneaux et des boucs. Quand vous veniez devant moi pour entrer dans mon temple, qui a demandé que vous eussiez tous ces dons en vos mains ? Ne m'offrez plus de sacrifices inutilement. L'encens m'est en abomination. Je ne supporterai plus vos nouvelles lunes, vos sabbats et vos autres fêtes. L'iniquité règne dans vos assemblées. Je hais vos solennités des premiers jours des mois, et vos autres solennités. Tout cela m'importe. Je suis las de le souffrir... Lavez-vous, purifiez-vous. Otez de devant mes yeux la maliginité de vos pensées. Cessez de faire le mal, apprenez à faire le bien. Jugez avec équité. Secourez l'opprimé. Rendez justice au pupille ; défendez la veuve, et après cela venez et accusez-moi, si je rejette vos vœux. Vos péchés fussent-ils rouges comme l'écarlate, ils deviendront blancs comme la neige (2). Le jeûne que j'ai commandé consistait-il précisément dans ces macérations prolongées durant des journées entières ? Dans ces penchements affectés d'une tête qui peut à peine se soutenir ? Dans le sac et dans la cendre dont on se couvre ? Est-ce là ce que vous appelez un jeûne et un jour agréable au Seigneur ? Le jeûne que j'approuve n'est-il pas plutôt celui-ci ? Rompez les liens de l'iniquité. Déchargez ceux qui sont opprimés des fardeaux qui les accablent. Rendez la liberté à ceux que vous retenez en servitude. Faites part de votre pain à ceux qui ont faim. Ouvrez votre maison aux pauvres qui errent sans habitation. Couvrez la nudité de vos frères, et ne méprisez pas votre chair. Alors votre lumière éclatera comme l'aurore. Vous recouvrerez bientôt la santé. Votre justice marchera devant vous, et la gloire du Seigneur vous protégera. Pourquoi (3), continue le Seigneur dans Jérémie, brûlez-vous sur mes autels de l'encens de Saba ? Pourquoi faites-vous venir des pays lointains des parfums de roseaux odoriférants ? Vos holocaustes ne me sont pas agréables. Vos victimes ne me plaisent point.

Je sais que, par ces fortes expressions, les prophètes ne prétendaient pas réprouver, comme mauvais en soi, un culte que Dieu avait établi. Mais ce ne serait les entendre qu'à demi, ce serait leur imputer les exagérations les plus outrées, que de réduire tout ce qu'ils disent sur les cérémonies religieuses des Juifs, à des invectives contre l'hypocrisie de ce peuple. Leurs discours nous mènent plus loin. Il est visible qu'ils rabaisaient le culte extérieur pratiqué par les Juifs, non pas uniquement parce qu'ils y apportaient des dispositions criminelles, mais encore parce qu'ils

- (1) Isaï. 4, 11-18.
 (2) Isaï. 58, 5, 6, 7.
 (3) Jerem. 6, 20.

ne pouvaient les rendre véritablement justes ; parce que Dieu ne le leur avait prescrit que pour mettre une barrière entre eux et les autres peuples, pour opposer un frein à leur penchant pour l'idolâtrie, pour attacher par ses liens sensibles ces âmes dures et ces esprits volages au souverain Être, créateur de l'univers et protecteur de leur nation ; parce qu'enfin toutes ces cérémonies n'étaient, comme parle S. Paul (1), que les ombres des choses à venir. Un tel culte imparfait par sa nature, relatif aux circonstances des temps, des lieux et des personnes devait avoir une fin. C'est ce que les prophètes font entendre aux Juifs en leur reprochant les vices scandaleux, dont ils se flattaient d'obtenir l'impunité par des exercices publics de religion, et si l'on doute qu'ils aient eu cette vue, écoutons-les se déclarer d'une manière encore plus précise sur l'abolition future des sacrifices mosaïques.

Le Messie dans le psaume 59, parle à Dieu en ces termes (2) : Vous n'avez voulu ni hosties, ni oblations, c'est-à-dire, ni les sacrifices sanglants où l'on immolait des animaux, ni les offrandes pacifiques, où l'on présentait les fruits de la terre. C'est exclure tous les sacrifices ordonnés par la loi. Mais vous n'avez ouvert les oreilles, ou comme S. Paul traduit d'après les Septante : Vous n'avez préparé un corps. Ces deux sens reviennent au même, l'un marquant la parfaite obéissance de Jésus-Christ à son père, l'autre exprimant la victime même que cette obéissance l'engagerait à sacrifier. Vous n'avez pas reçu avec complaisance les holocaustes et les sacrifices pour le péché. Alors j'ai dit : Me voici. Il est écrit de moi à la tête du livre que je ferai votre volonté. Oui, Seigneur, je l'ai voulu, et votre loi est gravée dans le fond de mon cœur. Ce texte est d'autant plus important qu'il nous enseigne que l'abrogation tant de fois prônée de l'ancien culte a été confiée au Messie, et qu'il n'exécute cette commission, qu'en remplaçant par une victime plus noble et plus précieuse les sacrifices qu'il doit supprimer. Tel est le raisonnement de S. Paul si juste et en même temps si palpable, que nous ne craignons pas de le citer aux incrédules, quoiqu'ils ne reconnaissent pas cet Apôtre pour inspiré. Celui, dit-il (3), qui avait témoigné d'abord que les victimes commandées par la loi ne plaisaient pas à Dieu, ajoute qu'il vient lui-même pour accomplir sa volonté. Il abolit donc le premier culte, pour lui en substituer un second. *Anfert primum, ut sequens statuat.*

Oscé a prévu (4) que les Israélites demeureraient pendant un long temps, et jusqu'à ce qu'ils retournent au Messie, sans sacrifice, sans autel, sans vêtements sacerdotaux, sans Thérapium, ou sans ces images qui ornaient leur temple et leur tabernacle ; Daniel (5), qu'après la mort du Messie, les hosties et les sacrifices cesseraient. Malachie, le dernier des prophètes

- (1) Coloss. 2, 17.
 (2) Ps. 59, 7, 8, 9.
 (3) Hebr. 10, 8, 9.
 (4) Oscé 5, 4, 5.
 (5) Dan. 9, 27.

tes est aussi le plus clair et le plus décisif sur cette matière (1). *Mon affection, dit le Seigneur aux Juifs, n'est point en vous, et je ne recevrai pas de présents de votre main. Car depuis le lever du soleil jusqu'à un couchant, mon nom est grand parmi les nations; et en tous lieux on sacrifie et l'on offre à mon nom une oblation pure.* Voilà les anciens sacrifices proscrits comme dans les autres prophètes; mais, ce qu'ils ne disent pas avec la même évidence, les voilà suivis d'un sacrifice plus pur, offert en tous lieux et dans toutes les nations, affecté par conséquent à une religion différente de celle des Juifs, et voilà enfin le véritable objet de ces déclamations, qui sans cela pourraient paraître excessives, contre un culte introduit sur la terre par l'autorité même de Dieu.

Ainsi quand Jésus-Christ est venu apprendre aux hommes qu'ils n'adoreraient plus le Seigneur, ni devant (2) l'autel schismatique érigé par les Samaritains sur la montagne de Garizim, ni même dans la ville de Jérusalem, quoique choisie de Dieu pour être le siège de son culte, que l'heure approchait où Dieu, qui est esprit et qui cherche de vrais adorateurs, serait adoré en esprit et en vérité; quand il a combattu le respect superstitieux des Juifs pour le sabbat, leur aveugle confiance dans les œuvres légales, la présomption que leur inspirait l'alliance de Dieu avec leurs pères; quand il a enseigné par ses disciples que la circoncision qui coupe et déchire la chair n'est rien, et que la seule circoncision agréable à Dieu est celle qui retranche les penchants et les désirs déréglés du cœur, que les péchés des hommes ne peuvent être effacés, ni la colère de Dieu fléchie par l'effusion du sang des animaux, qu'un sacerdoce perpétué par la chair et le sang dans une seule et même famille, devait faire place à un ministère universel plus saint dans son origine comme dans ses fonctions, que la majesté d'un Être immense et tout-puissant ne pouvait être renfermée dans un temple, ni le droit de le connaître et de le servir réservé à une seule espèce d'hommes, il recevait indifféremment dans toutes les parties de la terre les hommages de tous ceux qui désirent ou qui pratiquent la véritable justice, quand il a dégagé la religion de cet amas d'observances pénibles imposées par Moïse à un peuple opiniâtre et rebelle, il n'a fait qu'accomplir par tous ces changements les oracles des prophètes. Les incrédules, qui se piquent aujourd'hui d'une philosophie si épurée, blâmeront-ils des changements que la raison même est forcée d'admirer? Ne conviendront-ils pas que le Messie, s'il devait en paraître un sur la terre, ne pouvait rendre aux hommes un plus utile service, que de leur faciliter le culte de Dieu, et d'abattre le mur de séparation

(1) Malach. 1, 10, 11.

(2) *Crede mihi quia venit hora, quando neque in monte hoc, neque in Jerusalem adorabitur Patrem... Sed venit hora, et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate, Nam et Patres quærit qui adorant eum. Spiritus est Deus, et eos qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare.* Joan. 4, 21, 22, 23, 24.

élevé entre l'unique peuple qui connaît la Divinité, et toutes les autres nations? Jésus-Christ pouvait-il mieux vérifier dans sa personne le titre de Législateur, de Chef, de Maître et de Pasteur, qui devait être un des principaux caractères du Messie promis aux Israélites?

Il a fait plus. Il a perfectionné dans la religion de Moïse ce qu'il fallait y conserver. Les lois morales ne pouvaient pas subir le même sort que les lois politiques et cérémonielles. L'amour de Dieu, l'amour du prochain, l'honneur dû par les enfants à leur père et à leur mère, l'horreur du parjure, du mensonge, de l'homicide et de toute injustice, la pureté des mœurs, tous ces préceptes fondés sur la loi naturelle, étaient immuables. Une religion nouvelle qui eût donné la moindre atteinte à des règles si salutaires, eût été par cela seul convaincue de fausseté. Jésus-Christ n'a eu garde de l'entreprendre. Il connaissait trop bien l'usage légitime du pouvoir que lui donnait la qualité de Messie. La base de sa religion a été le premier des dix commandements gravés par Moïse sur des tables de pierre. Mais ce commandement ancien, puisqu'il était publié depuis tant de siècles, a été en même temps nouveau (1), suivant l'expression de Jésus-Christ et de son disciple bien-aimé, par le merveilleux développement qu'il a reçu dans le christianisme. On nous a enseigné à aimer Dieu jusqu'à le préférer à tout ce que nous avons de plus cher selon la nature, jusqu'à haïr en nous-mêmes ce qui peut lui déplaire, jusqu'à chercher notre unique béatitude dans sa possession éternelle, jusqu'à souffrir les maux les plus extrêmes de cette vie par soumission à sa volonté. Jésus-Christ a rappelé l'obligation d'aimer son prochain comme soi-même; mais il a compris tous les hommes sans distinction sous le nom de prochain. Il l'a étendu jusqu'aux ennemis, jusqu'aux persécuteurs, et il a voulu qu'on leur rendit des prières pour des malédictions, des bienfaits pour des injures. Il a réprimé l'homicide comme Moïse; mais il a décerné contre la colère injuste la même peine que l'homicide encourait autrefois, et de plus fortes que les paroles outrageantes. Il a renouvelé la loi qui condamnait l'adultère; mais il a déclaré coupable de ce crime quiconque en forme volontairement le désir. Il a rétabli l'union conjugale dans sa perfection primitive, et a révoqué la tolérance accordée par Moïse au divorce et à la polygamie. Il a répété l'anathème prononcé contre la parjure; mais il y a ajouté une défense plus expresse des serments téméraires et multipliés.

Qui pourrait ensuite expliquer tous les autres avantages que la morale de Jésus-Christ a sur celle de Moïse, quelque belle que fût celle-ci? Les vertus inconnues aux Juifs qu'il a prêchées, les conseils héroïques qu'il a joints à ses préceptes, les motifs plus sublimes qu'il a suggérés? Ici le suffrage des incrédules nous dispense d'une plus longue preuve. Ils ne

(1) *Mandatum novum do vobis.* Joan. 15, 54.

Mandatum vetus est verbum quod audistis, iterum mandatum novum scribo vobis. Joan. 2, 7, 8.

font pas difficulté de rendre hommage à l'excellence de la morale de Jésus-Christ. Ils avouent qu'elle est le chef-d'œuvre de l'esprit humain. C'est tout ce qu'ils croient pouvoir en dire de plus grand. Mais elle est au-dessus de cet éloge, elle est véritablement divine, si, comme on le leur a montré, la substitution de cette loi à celle de Moïse avait été prédite par les prophètes.

Il était juste, il était même indispensable que la sainteté du législateur répondît à celle de la loi. Aussi rien n'est plus commun dans les prophéties de l'ancien Testament que le titre de *Juste* et de *Saint* attribué au Messie (1). Isaïe invite les cieux à répandre leur rosée, et les nuées à se résoudre en pluie. C'est le *Juste* qui doit être cette rosée et cette pluie salutaire. Il est en même temps le *Sauveur* que la terre doit enfanter. Ce prophète en plusieurs autres endroits rassemble les deux qualités de *Juste* et de *Sauveur*. Il prédit (2) l'arrivée prochaine de celui qui doit les unir, et pour ne laisser aucun doute qu'il ne parle du Messie, il déclare que les peuples étrangers et tous les rois de la terre ne sont pas moins intéressés à désirer sa gloire, que Sion et que Jérusalem. Jérémie (3) annonce un héritier et un successeur de David; Zacharie (4), un roi dont la présence doit combler Jérusalem d'allégresse. L'un et l'autre lui donnent le nom de *Juste*, comme plus convenable à sa royauté que celui de vainqueur et de conquérant. Isaïe (5) propose à Sion le même sujet de joie dans la venue du *Saint d'Israël*; et Daniel (6) termine la description des merveilles que doit opérer le Messie, en l'appellant le *Saint des saints*.

La justice et la sainteté sont des vertus dont le parfait discernement n'appartient qu'à Dieu. Mais dans le degré d'héroïsme où le Messie a dû les porter, elles sont reconnaissables aux yeux mêmes des hommes qui peuvent les distinguer aisément d'un zèle hypocrite ou d'une piété commune. Quelle sainteté plus éclatante et en même temps plus solide et plus pure que celle de Jésus-Christ. Les Pharisiens, si attentifs à examiner toute sa conduite, si déterminés à la censurer, n'ont pu lui trouver des crimes que dans ses actions les plus admirables. Ils lui ont objecté sa vie populaire et sa facilité à se laisser approcher des pé-

(1) *Rorate, cœli, desuper, et nubes pluant justum.* Aperiat terra, et germinet Salvatorem. *Isai.* 45, 8.

(2) *Lex me exiit, et judicium meum in lucem populum requiescet. Propet est Justus meus, egressus est Salvator meus.* *Isai.* 51, 4, 5.

Propter Sion non tacebo, et propter Jerusalem non quiescam, donec egredietur ut splendor Justus ejus, et Salvator ejus ut lampas accendatur; et videbitur gentes Justum tuum, et cuncti reges inclentium tuum. *Ibid.*, 62, 1, 2.

(3) *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et suscitabo David germen justum. Et regnabit rex, et sapiens erit.* *Jerem.* 23, 5.

(4) *Exulta satis, filia Sion. Jubila, filia Jerusalem. Ecce Rex tuus veniet tibi justus et salvator.* *Zach.* 9, 9.

(5) *Exulta et lauda, habitatio Sion, quia magnus in medio tui Sanctus Israel.* *Isai.* 12, 6.

(6) *Et ungetur Sanctus sanctorum.* *Dan.* 9, 24.

cheurs; comme si la souveraine sainteté ne consistait pas à se communiquer aux âmes qui en sont les plus éloignées, par la voie de l'exemple et de l'instruction, pour ne point parler ici des ressorts plus puissants que Jésus-Christ faisait agir sur les cœurs. Ils l'ont accusé de violer le respect et la sainteté du sabbat par des guérisons surnaturelles: illusion ployable, et qui, loin de ternir la gloire de Jésus-Christ, ne servait au contraire qu'à l'augmenter. Ils ont trouvé mauvais que ses disciples ne jeûnassent pas; il n'était pas encore temps pour eux; et en attendant, leur Maître les préparait à cette vie austère et laborieuse qu'ils ne devaient mener qu'après sa mort; qu'ils arrachassent des épis pour leur nourrir un jour de sabbat, la loi ne le défendait pas; elle admettait des exceptions nécessaires, et Jésus-Christ, qui secourait les hommes ces jours-là par des miracles, pouvait bien leur permettre de pourvoir à leurs besoins; qu'ils négligeassent avant leurs repas les purifications extérieures introduites par la tradition des anciens, vain reproche dont le fondement était ruineux; les Pharisiens altéraient les commandements de Dieu par des traditions dépourvues d'autorité, et il fallait leur apprendre que l'homme n'est point souillé par les aliments qui entrent dans sa bouche, mais par les désirs criminels qui sortent de son cœur.

Au surplus, ni les Pharisiens ni les autres Juifs n'ont jamais pu convaincre Jésus-Christ (1) d'aucun péché. Pour donner quelque couleur à sa condamnation, il fallut recourir aux calomnies les plus grossières, empoisonner par la déposition infidèle de deux témoins suscités le sens innocent d'une de ses prédictions; prêter le dessein ambitieux de se faire déclarer roi à celui qui s'était déclaré aux empreintes d'un peuple prêt à le proclamer; imputer des troubles et des séditions au plus doux et au plus pacifique de tous les hommes; soutenir avec impudence qu'il s'opposait au recouvrement des tributs imposés par César, tandis qu'il avait prouvé aux Pharisiens eux-mêmes l'obligation de les payer, par le raisonnement le plus décisif. Des accusations si visiblement fausses s'évanouirent au tribunal de Pilate. Ce juge idolâtre aperçut d'abord la passion injuste qui les suggérait. Quoique Jésus-Christ n'eût répondu que sur l'article de sa royauté, qu'il déclara n'être pas de ce monde, Pilate ne douta pas un moment de son innocence. Il protesta, en le livrant malgré lui à la fureur de ses ennemis, qu'il ne voyait rien en lui qui méritât la mort; et s'il est permis d'en croire des auteurs chrétiens (2), il rendit à l'empereur Tibère le témoignage le plus honorable à sa mémoire.

Il est certain du moins que la sainteté de Jésus-Christ a été respectée par les païens dans le temps

(1) *Quis ex vobis arguet me de peccato.* *Joan.* 8, 46.

(2) Tertullien, dans sa fameuse Apologie adressée au sénat. Eusebe de Césarée, liv. 5 de son Histoire Ecclésiastique.

même qu'ils persécutaient le Christianisme avec plus de violence. Lampride, un de leurs écrivains (1), raconte le bruit qui s'était répandu qu'Adrien avait voulu lui dédier des temples; et si une critique trop rigide lui a reproché sans fondement sa crédulité sur ce point, elle n'a pu s'inscrire en faux contre ce qu'il atteste positivement (2) de la vénération d'Alexandre-Sévère pour Jésus-Christ. Ce prince, non content d'admirer ses maximes, avait placé son image parmi celle des âmes saintes dont il avait rempli une chapelle ou oratoire, *lararium*, où il offrait tous les matins des sacrifices. Porphyre (à ce nom on ne s'attendrait pas d'entendre un panégyriste de Jésus-Christ) sépare sa cause de celle des chrétiens (3). Il déplore l'ignorance et l'aveuglement de ceux qui l'adorent. Mais il ne peut souffrir qu'on déteste sa mémoire. Il l'appelle un homme souverainement religieux, illustre par sa piété, dont l'âme immortelle a été élevée dans le ciel comme celle des saints, et habite les régions bienheureuses, quoique son corps ait succombé sous la force des tourments. Il va plus loin; il prétend ne faire autre chose, en parlant ainsi de Jésus-Christ, que répéter le propre langage de ses dieux. S'il fallait traiter la question des oracles du paganisme, je descendrais sans peine celui-ci contre les incrédules. Je leur montrerais qu'il n'a rien que de conforme à l'idée que les Écritures nous donnent de la puissance exercée par le Messie sur les démons qui étaient les dieux des idolâtres. Mais je n'exige pas des incrédules qu'ils adoptent le merveilleux du récit de Porphyre. Il me suffit qu'ils aient dans ce récit une preuve non suspecte de ses sentiments. Quelles impressions n'avait pas dû laisser dans tous les esprits la sainteté de Jésus-Christ, pour que des païens et celui d'entre eux qui a écrit contre le Christianisme avec le plus de savoir, lui aient donné de si magnifiques éloges?

Cette sainteté eût été imparfaite, si venant à substituer sa loi à celle de Moïse, il eût pressé ce changement avec une ardeur inquiète et un zèle précipité. Il était dit du Messie (4) qu'il ne crierait pas, qu'on n'entendrait pas sa voix dans les rues, qu'il ne briserait pas un roseau cassé, qu'il n'éteindrait pas une mèche fanante, qu'il n'y aurait en lui ni amertume ni emportement, et que cette conduite si sage et si modérée préparerait les voies au jugement qu'il devait exercer sur la terre, et à l'établissement de sa loi parmi les nations. Le respect dû à une religion divine exigeait des ménagements. Il ne convenait pas de hâter sa chute, et de prévenir les événements que Dieu avait marqués pour en rendre la pratique non seulement inutile, mais impossible ou pernicieuse. C'est ce que Jésus-Christ a observé avec une attention qui ne peut être trop admirée.

Tout législateur qu'il était, il s'est soumis person-

(1) Lampr. in Severo.

(2) Ibid.

(3) Porph. lib. 5 de Philos. apud Euseb., lib. 5. Demonstr. evang. c. 3.

(4) Isai. 42, 2, 3, 4.

nellement aux cérémonies de l'ancienne loi les plus dures et les plus humiliantes. Il renvoyait les lépreux qu'il avait guéris aux prêtres pour les rétablir, suivant ce que Moïse avait ordonné dans la société civile et dans l'usage des choses saintes. Il honora la chaire de Moïse, et ne permettait pas de confondre les enseignements de ceux qui y étaient assis avec leurs vies et leurs déréglés; il ne précéait qu'aux Juifs, différaient jusqu'après sa mort à rassembler dans le même bercail les brebis étrangères avec celles de la maison d'Israël. Il épargnait, autant qu'il était possible, à ses envieux le chagrin et la confusion d'entendre publier ses miracles. Il défendait aux infirmes, à qui il avait rendu la santé, de le nommer; et c'est à l'occasion d'une de ces défenses que saint Matthieu (1) lui appliqua l'oracle d'Isaïe que nous venons de rapporter.

Les Apôtres, instruits par ses leçons et pleins de son esprit, usèrent longtemps d'une semblable réserve. Ils fréquentaient le temple de Jérusalem, tant qu'il leur fut permis de demeurer dans cette ville. Ils participèrent et firent participer les Juifs qu'ils avaient convertis aux sacrifices et à tous les rites de la loi de Moïse. Ils n'affranchirent du joug de cette loi que les Gentils qui avaient embrassé le christianisme; et tout expirant qu'était la synagogue, ils lui rendirent les mêmes devoirs, jusqu'à ce que Dieu l'eût plongée dans la nuit éternelle du tombeau. Alors la plus grande partie du culte extérieur qu'elle pratiquait tomba nécessairement d'elle-même, et le reste qui pouvait encore subsister devint criminel par la réprobation manifeste du peuple juif.

Une condescendance et une circonspection si peu ordinaires aux hommes amoureux de leur propre ouvrage et impatients de voir le succès de leur dessin, méritaient bien d'être prédites. Le Messie devait montrer qu'il était, non pas l'écueil et le fléau, mais le terme et l'accomplissement de la loi ancienne. Ce n'est qu'à ce titre (2) que Jésus-Christ s'est présenté comme fondateur d'une nouvelle religion. Loïn de blâmer ou de mépriser celle qui l'avait précédée, il lui a laissé tranquillement achever son cours; et il a justifié par les égards qu'il a eus pour elle, autant que par sa doctrine, qu'il ne manquerait pas à cette loi une seule lettre ni un seul trait, avant le moment où elle devait être entièrement accomplie.

A tant de qualités si rares et si dignes d'un parfait législateur, Jésus-Christ a joint le désintéressement, mais un désintéressement porté jusqu'à une pauvreté extrême et volontaire. On sait qu'il est né dans une étable, qu'une crèche a d'abord été son berceau, et que les premières années de sa vie se sont passées dans la maison d'un simple artisan, dont il partageait sans doute les travaux. Sorti de cette retraite obscure, pour commencer l'exercice public de son ministère, il ne se prévalut pas de la haute réputation que ses

(1) Matth. 12, 18, 19.

(2) Non veni solvere (legem aut prophetas), sed adimplere..... Iota unum aut unus apex non præteribit à lege, donec omnia fiant. Matth. 5, 17, 18.

miracles et ses prédications lui attirèrent. Sa pauvreté fut toujours la même, et il pouvait dire avec confiance que tandis que (1) les renards ont des tanières et les oiseaux du ciel des nids, il n'avait pas où reposer sa tête.

Cet état rebuta les Pharisiens avarés et les Juifs orgueilleux. Il n'en est pas moins vrai qu'il était prédit. Nous avons vu dans le psaume 59 le Messie s'offrir à Dieu comme une victime destinée à remplacer les sacrifices de la loi de Moïse. Cet auteur d'un nouveau culte (2) s'avoue néanmoins réduit à l'indigence et à la mendicité. Il n'attend que de Dieu les secours qui lui sont nécessaires. Le psaume 68 est une vive peinture des humiliations et des grandeurs du Messie. C'est avant de décrire celles-ci, qu'il est représenté (3) dans un état de misère et de douleur. Sa pauvreté est encore plus fortement inculquée dans le psaume 108. D'abord on y déteste la noire trahison du disciple ingrat et perfide, qui a poursuivi (4) celui qui était pauvre et dans l'indigence, pour le faire mourir. Ensuite le Messie lui-même (5) invoque le secours de Dieu dans la disette où il est de toutes choses. Enfin il rend grâce (6) au Seigneur, et proteste qu'il le louera au milieu d'une nombreuse assemblée, parce qu'il a toujours été à la droite du pauvre, et qu'il l'a délivré de ses persécuteurs.

Il y avait dans cette pauvreté prédite une circonstance trop singulière, pour que nous puissions l'omettre. Le prophète Zacharie exhorte (7) Sion et Jérusalem à se réjouir de l'arrivée de son Roi qui est le Juste et le Sauveur. Ces paroles annoncent clairement le Messie. Qui pourrait croire, à raisonner suivant les idées humaines, que l'indigence dût être l'apanage de sa royauté; et qu'au lieu des chars où les rois de l'Orient se faisaient traîner, des chevaux, des mules, ou des chameaux qui les portaient, il n'eût pour monture qu'un vil et méprisable animal! Voilà, pourtant ce que Zacharie a déclaré sur ce nouveau roi de Sion, et voilà par où il a confondu les ambitieuses espérances du peuple juif. Ce roi sera pauvre, continue-t-il. Il montera sur une ânesse et sur un ânon. Prédiction accomplie par Jésus-Christ, lorsque, pour entrer en triomphe dans Jérusalem, quelques jours avant sa mort (8), il se fit amener par deux de ses disciples une ânesse et un ânon. Il n'était pas naturel que le

(1) Luc. 9, 58.

(2) Ego autem mendicium sum et pauper. Dominus sollicitus est mei. Ps. 59, 18.

(3) Ego sum pauper et dolens. Salus tua, Deus suscepit me. Ps. 68, 50.

(4) Persecutus est hominem inopem et mendicium, et compunctum corde mortificavit. Ps. 108, 17.

(5) Libera me quia egenus et pauper ego sum. Ibid., 22.

(6) Confitebor Domino nimis in ore meo, et in medio multorum laudabo eum, quia assistit à dextris pauperis, ut salvam faceret à persecutibus animam meam. Ibid., 50, 51.

(7) Exultate satis, filia Sion. Jubilate, filia Jerusalem. Ecco rex tuus veniet tibi iustus et salvator. Ipse pauper et ascendens super asinum et super filium asinae. Zach. 9, 9.

(8) Matth. 21.

maître, à qui ils appartenait, les cédât sans difficulté. Mais par sa prompte et aveugle déférence, il conçoit l'accomplissement de la prophétie. Quelques Apôtres étendirent leurs vêtements sur ces deux animaux que Jésus-Christ devait monter. D'autres couvraient des leurs les chemins par où il passait. Un peuple infini accouru au-devant de lui jonchait de rameaux ces mêmes chemins; et tous transportés de ce sentiment d'allégresse marqué dans l'oracle de Zacharie s'écriaient (1): *Béni soit le roi d'Israël, qui vient au nom du Seigneur.*

Ce spectacle aurait dû ouvrir les yeux aux Pharisiens. Il redoubla leur haine contre Jésus-Christ. Dès ce moment ils résolurent de ne plus différer sa perte qu'ils avaient juré depuis longtemps. L'éclat de ses miracles et de sa vertu, le nombre de ses disciples croissant chaque jour, la pureté de sa morale, le contraste de son désintéressement avec leur sordide avarice; sa douceur même et sa patience les aigrissaient. Souvent ils lui avaient tendu des embûches pour le surprendre dans ses discours. Ils prétaient des couleurs odieuses à ses démarches les plus innocentes. Ils s'efforçaient de le décréditer dans l'esprit du peuple: ils avaient déjà délibéré de chasser de la synagogue quiconque confesserait qu'il était le Christ. Alors ils tirent un dernier conseil pour déterminer le jour et la manière de se assurer de sa personne. Les psaumes et les livres des prophètes sont pleins de contradictions que devait éprouver le Messie, des complots tramés contre lui: et il faudra bien rappeler dans le chapitre suivant, quelques-uns de ces traits liés avec la mort de Jésus-Christ. Je me contente de rapporter ici une prédiction dont on ne peut méconnaître le rapport avec les persécutions que Jésus-Christ a souffertes.

L'auteur du livre de la Sagesse expose d'abord les sentiments et les discours des impies en général (2). Ils s'encouragent les uns les autres au libertinage et au crime par les principes qui leur sont communs. « Cette vie immortelle dont on nous entretient, n'est, disent-ils, qu'une belle chimère. Sortis du néant nous y rentrerons. Notre âme, qui n'est qu'une fumée ou une vapeur légère doit périr avec notre corps. La vie est courte, et sa perte est irréparable. Hétons-nous donc de jouir des biens présents. Ne laissons point passer inutilement la fleur de notre âge. Enivrons-nous des vins les plus délicieux. Parfumons-nous d'huiles de senteur. Couronnons-nous de roses avant qu'elles se flétrissent. Livrons-nous tous à l'envie à la joie et à la débauche; c'est là notre partage et notre sort. » Après cette peinture générale des désordres de l'impie le sage passe à une espèce particulière d'impies, dont les passions plus tristes, mais enflammées par les mêmes motifs, les portent à d'autres excès. Il les représente s'invitant mutuellement (3) à opprimer le juste indigent, à ne pas épargner la

(1) Joan. 12, 15.

(2) Sap. 2, 1-9.

(3) Sap. 2, 10, 11.

aveue, à n'avoir aucun égard à la vieillesse et aux cheveux blancs. Que notre force soit la loi de justice. Malheur aux faibles et aux vaincus. Jusqu'à on ne voit point de prophétie. C'est, à la honte de l'humanité, le langage et la conduite de tous les temps et de tous les pays. Mais tout de suite le sage démêle dans cette foule innombrable d'impies une faction d'hommes pervers ligés contre un juste qui ne peut être confondu avec aucun autre. Ces impies sont les Pharisiens. Ce juste est Jésus-Christ. Je ne demande aux incrédules, pour s'en convaincre, qu'un peu d'attention à ce qu'ils vont lire.

Enveloppons (1), disent ces impies, le juste dans nos pièges, puisqu'il ne nous est pas seulement inutile, mais qu'il est contraire à nos œuvres, qu'il nous reproche les violents de la loi, et qu'il nous diffame en faisant connaître les dérèglements de notre conduite. Voici des impies différents de ceux dont le sage venait de parler. Ils ont une loi, dont ils se flattent d'être ou dont au moins ils voudraient persuader qu'ils sont de fidèles observateurs. Ils n'ont point renoncé à la pudeur et aux bienséances. Jaloux de leur réputation et de l'autorité qu'elle leur procure, ils sont furieux contre un juste, qui, par sa vertu autant que par sa doctrine, démasque leur hypocrisie, découvre les atteintes qu'ils donnent à la loi, détroupe les peuples de leurs pernicieux enseignements. Il assure qu'il a la science de Dieu, et qu'il appelle le Fils de Dieu. Nul autre que Jésus-Christ ne s'est donné ce nom. Que faut-il de plus pour le reconnaître? Il est devenu le censeur de nos propres pensées. En effet Jésus-Christ, qui, selon la remarque de saint Jean (2), n'avait pas besoin qu'on l'instruisit des pensées secrètes des hommes, parce qu'il lisait dans leurs cœurs, reproche (3) souvent aux scribes et aux Pharisiens les jugements faux et injustes qu'ils formaient intérieurement contre lui. Sa vue seule nous est insupportable, parce que sa vie n'est pas semblable à celle des autres, et qu'il suit une conduite toute différente. Quoique les dehors de la vie de Jésus-Christ n'eussent rien d'extraordinaire, et que les Pharisiens en pressent même sujet de la mépriser, cependant examinée de près et dans toute sa suite elle avait un caractère de singularité qui attirait l'admiration, et la distinguait également d'une vie mondaine ou imparfaite, et de l'ansérété superstitieuse qu'affaictaient les docteurs de la synagogue. Il nous regarde comme des hommes qui ne s'occupent que de bagatelles, et il s'abstient de notre manière de vivre comme d'une chose impure. Jésus-Christ prouvait aux Pharisiens qu'ils substituaient de frivoles observances aux obligations essentielles de la loi. Il abhorrait cette prétendue justice, qui, se bornant à des œuvres extérieures couvrait sous une surface blanchie, une affreuse et profonde corruption. Il préfère ce que les justes atten-

(1) Sap. 2, 12-22.

(2) Opus ei non erat, ut quis testimonium perhiberet de homine. Ipse enim sciebat quid esset in homine. Joan. 2, 25.

(3) Matth. 9, 5. 4. Ibid., 12, 24, 25. Marc. 2, 6, 7, 8. Luc. 5, 24, 22. Ibid., 7, 39, 40. Ibid., 11, 15, 16, 17.

dent à la mort, et il se glorifie d'avoir Dieu pour père. Jésus-Christ réparait toujours sous cette image. Voyons donc si ses discours sont véritables. Éprouvons ce qui lui arrivera, et nous saurons quelle sera sa fin. Car s'il est vraiment fils de Dieu, Dieu prendra sa défense et le délivrera des mains de ses ennemis. C'est mot pour mot ce que dirent (1) les princes des prêtres, les scribes et les anciens, en voyant Jésus-Christ attaché à la croix; et pour ne laisser aucun doute qu'ils ne fussent l'objet de cette prédiction, le sage a mis leurs propres paroles dans la bouche des impies dont il décrit les complots. Interrogeons-le par les outrages et par les tourments, pour savoir jusqu'où ira sa soumission et pour éprouver sa patience. Condamnons-le à une mort honteuse, et nous l'accuserons, nous le jugerons sur ses discours. Qui ne croirait assister au conseil tenu par les Pharisiens. Qui ne croirait les entendre s'animant les uns les autres à perdre le juste qu'ils haïssaient, se faisant un plaisir cruel des supplices et des ignominies qui mettraient sa patience aux dernières épreuves, et méditant contre lui une procédure, dont tout le corps de délit consistait en discours ou calomnieusement supposés ou malignement interprétés. Le sage termine le récit de leurs assemblées par cette réflexion: Ils ont eu ces pensées, et ils se sont égarés, parce que leur malice les a aveuglés. Ils ont ignoré les mystères de Dieu. Quelle méchanceté plus noire que de sacrifier un innocent à ses intérêts ou plutôt à sa haine. Quelle ignorance des voies de Dieu que de se figurer, qu'il n'aime ni ne protège ceux qu'il abandonne dans cette vie aux pour suites de leurs ennemis! Cette mort violente que les Pharisiens regardaient comme une preuve que Dieu n'était pas véritablement le père de Jésus-Christ, était au contraire le sceau de la rédemption des hommes, qui ne pouvait être opérée que par le Fils de Dieu. Ils devenaient malgré eux et à leur insu les exécuteurs de ce conseil éternel; et en imitant par leur jalousie contre Jésus-Christ celle du démon contre le premier homme, ils accomplissaient avec évidence la prédiction du sage qui finit par ces paroles (2): La mort est entrée dans le monde par l'envie du diable, et ceux qui se rangent de son parti sont ses imitateurs.

Je sais que le livre de la Sagesse est un de ceux de l'ancien Testament que les Juifs n'ont pas inséré dans leur canon; qu'il y a eu autrefois des auteurs chrétiens qui ne l'ont pas reconnu pour inspiré, et que les protestants lui disputent encore cette auguste prérogative. Mais cette controverse décidée en faveur de ce livre par les autorités les plus respectables est absolument étrangère aux incrédules. Je n'ai besoin contre eux que d'un fait qui n'en dépend pas. Ce livre est plus ancien que le christianisme. Les paroles que nous

(1) Similiter et principes sacerdotum cum scribis et senioribus dicebant... confidit in Deo. Liberet nunc, si vult, cum dixit enim quia Filius Dei sum. Matth. 27, 41, 43.

(2) Sap. 2, 24, 25.

venons d'en extraire sont donc incontestablement prophétiques, puisqu'elles ne peuvent s'entendre que de la conjuration des Pharisiens contre Jésus-Christ. Après cela qu'il soit canonique dans toutes ses parties, ou qu'il ne le soit pas, les incrédules sont également confondus. S'il l'est, la cause est finie; et quand on pourrait croire qu'il ne l'est pas, il serait toujours vrai ou que l'écrivain a été inspiré dans un morceau qui renferme une prédiction si claire de l'avenir, ou qu'il a transcrit dans son ouvrage une prophétie qui existait déjà, et dont la divinité se prouve par son accomplissement.

L'incrédulité pourrait chercher un asile dans l'opinion de ceux qui ont attribué le livre de la Sagesse à Philon le Juif, dont nous avons d'autres ouvrages. Car il a écrit depuis la mort de Jésus-Christ. Mais tout réclame contre cette opinion. Les sentiments de Philon sont fort éloignés sur des points essentiels de la doctrine répandue dans le livre de la Sagesse. Zélé pour les intérêts des Juifs, qui le députèrent auprès de l'empereur Caligula, il n'eût pas représenté comme des scélérats, les prêtres et les chefs de sa nation auteurs de la mort de Jésus-Christ. Quelle apparence d'ailleurs qu'un écrit sorti d'une telle main, eût été non-seulement cité comme canonique dès les premiers siècles du christianisme, mais adopté enfin par toute l'Église chrétienne, tandis que d'autres livres qui avaient eu aussi leurs partisans, et qui devaient être moins suspects aux chrétiens par la qualité de leurs auteurs, ont été rejetés comme apocryphes. Mais ce qui lève toute difficulté, il y a dans le nouveau Testament des passages qui font allusion à des textes du livre de la Sagesse. Les évangélistes et les Apôtres n'ont pu les emprunter de Philon le Juif, dont ils n'ont pas connu les ouvrages; et celui-ci par la même raison n'a pu être leur copiste. On a cru trouver dans saint Jérôme le fondement de cette opinion. Quelques auteurs anciens (1), dit ce Père, assurent que le livre de la Sagesse est de Philon le Juif. Après ce qu'on vient de voir on ne peut douter que si ces auteurs ne sont pas tombés dans une erreur grossière, ils n'aient parlé d'un autre Philon antérieur au christianisme, et différent de celui dont les ouvrages nous restent.

Grotius n'a pu nier que la composition de ce livre n'ait précédé les temps de Jésus-Christ. Mais dans le dessin qu'il semble avoir formé d'enlever toutes les prophéties qui l'annoncent, il (1) accuse un chrétien d'avoir ajouté celle-ci au livre de la Sagesse, en traduisant en grec l'original hébreu. Voilà encore une ressource pour les incrédules. Mais qu'ils jugent eux-mêmes, si elle est bien sûre. Où Grotius a-t-il déterré cet original hébreu, dont on ne trouve aucune trace dans l'antiquité la plus reculée? Il était inconnu à S. Jérôme. Le goût d'éloquence grecque (5), qu'il

remarquait dans ce livre, est un des motifs qui le détournait de l'attribuer à Salomon. Grotius suppose donc sans la moindre vraisemblance que ce livre a d'abord été écrit en langue hébraïque. Nous lui attribuons au contraire avec beaucoup plus de probabilité qu'il a été composé par un de ces Juifs hellénistes dont le nombre s'était si prodigieusement accru depuis le règne d'Alexandre. Mais quelle preuve apporte Grotius de cette addition frauduleuse qu'il impute au prétendu traducteur chrétien? Sa conjecture est-elle fondée sur quelque ancien exemplaire où ce passage manque? Non. Est-elle étayée du suffrage de quelque auteur contemporain ou qui ait écrit dans les siècles suivants? Point du tout. Est-elle confirmée par le peu de rapport de ce passage avec toute la suite du discours? Encore moins! La prédiction touchant Jésus-Christ est placée très-naturellement dans le texte où on la lit, et le retranchement de cette prédiction laisserait un vide sensible à tout lecteur attentif. Tout le système de Grotius roule sur la mention trop expresse à son gré dans le livre de la Sagesse, de quelques dogmes qui n'ont pas été si distinctement connus des Juifs que des chrétiens: La spiritualité et l'immortalité de l'âme, le jugement à venir, les peines de l'enfer, le bonheur éternel des justes. Cette mention décelé selon lui un auteur chrétien qui a pris la liberté d'ajouter ses propres pensées au texte hébreu, qu'il traduisait. Mais les mêmes dogmes ne sont-ils pas exprimés avec autant de clarté dans l'Écclésiastique, dans les livres des Machabées, dans celui de Tobie, plus anciens, de l'aveu de tout le monde, que la naissance du christianisme, quoique les Juifs ne les aient pas reçus dans leur canon? Le germe de ces dogmes n'est-il pas renfermé dans la loi et dans les livres de Moïse? N'a-t-il pas été développé dans les psaumes, dans les prophètes et dans les livres moraux, dont Salomon est indubitablement l'auteur? Doit-on être surpris que Dieu ait voulu rendre la connaissance de ces dogmes plus distincte parmi les Juifs, à mesure qu'ils approchaient des temps de l'arrivée du Messie; et lorsque leur république étant soumise à l'empire des Grecs, et la plus grande partie de la nation répandue au milieu des idolâtres, ils avaient plus besoin de ce secours pour s'affermir dans le culte du vrai Dieu?

Grotius ne fait que deviner, et les conjectures qu'il hasarde n'ont aucune solidité. Si de pareilles exceptions pouvaient être admises contre des écrits qui depuis tant de siècles ont passé jusqu'à nous de main en main, il n'en est point qui fut à Fabri d'une critique téméraire. On les accuserait impunément de supposition, ou l'on serait en droit d'en retrancher tout ce qu'on jugerait à propos. Porphyre, accablé par les prophéties de Daniel, avait tenté la même voie, pour en reculer la composition au temps où les événements qu'elles prédisent étaient arrivés. Grotius n'est pas plus heureux dans les efforts qu'il fait, pour anticiper la prédiction du livre de la Sagesse. Si ses incrédules persistent à soutenir avec lui qu'elle est l'ouvrage d'un

(1) Sanctus Hieron., præfat. in libros Salomonis.

(2) Grotius præfat. in libr. Sapient.

(3) Apud Hebræos mensuram est, qui et ipse stylus Græcæ eloquentiam redolet. Sanctus Hieron. præfat. in libros Salomonis.

chrétien, ils montrèrent plus que jamais que ce n'est pas la raison, mais l'intérêt de leur cause qui préside à leurs jugements.

CHAPITRE V.

Prédications sur la mort de Jésus-Christ.

Jésus-Christ persécuté avec tant d'acharnement fut enfin livré au dernier supplice. La croix où il expira fut, comme parle S. Paul (1), un scandale pour les Juifs et une folie pour les gentils. Les Juifs préoccupés des mêmes idées que leurs ancêtres ont regardé ce genre de mort comme une preuve certaine de la malédiction dont Dieu l'avait frappé. Les gentils incroyants en ont fait le sujet de leurs railleries. Un homme crucifié leur a paru vil et méprisable, s'il n'était pas criminel; et leur fausse sagesse a traité de superstition insensée le culte qu'on lui rendait. Les impies dans le sein du christianisme pensent comme ces aveugles gentils. Ils insultent dans leur cœur à la crédulité des fidèles qui craignent comme leur juge, qui bénoissent comme leur Sauveur, qui adorent comme leur Dieu, celui qui a terminé sa vie par un supplice aussi honteux que cruel. Les saints Pères instruits par les Apôtres ont confondu mille fois ces injustes préjugés. Ils ont découvert dans le mystère de la croix (2) la sagesse et la puissance de Dieu. Sa sagesse, qui a choisi pour la rédemption des hommes et pour leur instruction un moyen si proportionné à sa fin; sa puissance, dont les effets n'ont pas été seulement invisibles par le triomphe remporté sur l'enfer, la mort et le péché, mais ont encore éclaté aux yeux de l'univers par la conversion des peuples, la destruction de l'idolâtrie, l'établissement miraculeux du christianisme.

Ces pensées aussi sublimes que solides ne peuvent être trop approfondies. Mais sans sortir de notre sujet nous pouvons forcer les incroyants à respecter la mort de Jésus-Christ. Les oracles qui l'ont prédite font assez connaître que ce n'est point par faiblesse, mais par choix qu'il l'a soufferte, et qu'un événement annoncé de si loin avait été déterminé dans les conseils de Dieu, avant que d'être exécuté par la main des hommes.

Que le Messie doit périr d'une mort violente, et dans le même temps que celle de Jésus-Christ est arrivée, c'est ce qui est manifeste dans la prophétie de Daniel. Elle (5) nous apprend qu'après soixante-deux semaines, auxquelles il faut joindre les sept énoncées dans le verset précédent, c'est-à-dire, après soixante-neuf semaines (4) et dans la dernière des soixante-dix qu'il avait déjà proposées, le Christ sera mis à mort. Post

(1) 1. Cor. 1, 25.

(2) 1. Cor. 1, 24.

(3) Dan. 9, 26.

(4) Daniel dit au verset 25 qu'il y aura sept et soixante-deux semaines jusqu'au Christ chef du peuple de Dieu. Donc quand il a dit au verset 26 que le Christ sera mis à mort après soixante-deux semaines, il faut rappeler les sept premières, dont il avait déjà fait mention.

hebdomadas septuaginta duas occidetur Christus. On dira peut-être que la version de Septante, ou pour parler plus juste l'ancienne version grecque de Daniel traduit ce passage par un nom substantif, *fonction périta, delebitur unctio*. Mais l'erreur est visible. Le terme original (1) dans ce verset est le même qui est employé dans le verset précédent, pour désigner une personne et la personne du Messie. *Usque ad Christum (Masiach) duces erunt hebdomades septem et hebdomades sexaginta duas*. Pourquoi donc signifierait-il ici une chose, après avoir signifié peu de lignes auparavant une personne? Eusebe de Césarée et Théodoret séduits par cette version défectueuse ont cru voir dans ces paroles l'abolition de la puissance sacerdotale chez les Juifs vers les temps de Jésus-Christ, lorsqu'Hérode fit mourir Hircan le dernier grand-prêtre de la race des Asmonéens. Ils se sont doublement trompés. Car les soixante-neuf semaines, qui de leur aveu marquent le temps du ministère de Jésus-Christ, n'étaient pas encore achevées quand le malheureux Hircan fut tué; et de plus le sacerdoce juaique ne finit pas dans sa personne, puisqu'il eut des successeurs, qui occupèrent la même place jusqu'à la ruine entière de Jérusalem.

Mais si les incroyants désirent qu'on leur produise des oracles encore plus exprimés sur la mort de Jésus-Christ, il est aisé de les satisfaire. On ira même plus loin. On les convaincra qu'il n'est point de circonstance de son supplice qui n'ait été prédite.

1^o Il a été trahi par un de ses disciples qu'il avait admis dans sa plus intime familiarité, qu'il avait comblé de faveurs, et qui sortit du repas, où il lui avait donné comme aux autres Apôtres les dernières marques de sa tendresse, pour consommer sa noire trahison. C'est ce que le psalmiste parlant au nom du Messie avait annoncé (2). *Meis enemies, dit-il, m'ont souhaité mille maux. Quand mourra-t-il, et quand son nom sera-t-il exterminé? Celui d'entre eux, qui s'approchait de moi me tenait des discours trompeurs; au milieu de ces fausses démonstrations d'amitié, il méditait ma perte. Son cœur amassait un trésor d'iniquité. Il me quittait ensuite, et alors il parlait de moi comme mes ennemis déclarés. Cet homme avec qui j'avais vécu dans une si grande liaison, à qui je m'étais fier, en lui donnant le soin de ma subsistance et de celle de tous mes disciples, qui mangeaient à ma table, s'est élevé contre moi. A la lettre, et comme S. Jean le rapporte (5) a levé le talon contre moi. Levait contre me calcaneum suum. Semblable à ses animaux dangereux qui paraissent épier le moment de frapper leur maître d'un coup de pied meurtrier. Si mon ennemi public, dit-il ailleurs (4), m'avait chargé de malédictions, j'aurais pu le souffrir; et si celui qui me haïssait à découvrir avait parlé contre moi, je me serais peut-être caché de lui. Mais pouvais-je attendre le même*

(1) Masiach.

(2) Ps. 40, 6, 7, 8, 10.

(3) Joan. 15, 18.

(4) Ps. 54, 15, 14, 15.

traitement de vous qui étiez mon ami, mon conseil, mon confident? Vous trouviez tant de douceur à manger avec moi. Vous m'accompagniez dans la maison du Seigneur. Il ne faut pas croire que la perfidie de Judas ait poussé à bout la patience de Jésus-Christ, que s'étant tenu en garde contre le déchaînement de ses ennemis, il soit tombé par une surprise inattendue dans le piège qu'un de ses Apôtres lui avait dressé. Il le prévoyait (1) depuis longtemps. Il s'en expliqua la veille de sa passion devant tous ses Apôtres rassemblés; et le discours qui l'eut dans cette occasion à Judas, l'accueil qu'il lui fit au jardin des Olives, prouve qu'il n'ignorait pas son dessein. Il lui en pardonna l'exécution de même qu'à tous ceux qui contribuèrent à sa mort; et il but avec une égale obéissance cette portion du calice qui lui était destiné. Mais il a voulu nous apprendre qu'elle lui a été plus amère qu'aucune autre, et qu'un cœur aussi noble et aussi tendre que le sien a été plus sensible à l'ingratitude et à l'infidélité d'un ami qu'à l'emportement et à la rage brutale de ses ennemis.

2^o Il a été vendu au prix de trente pièces d'argent; et cet indigne salaire restitué et jeté dans le temple par le traître qui l'avait reçu, fut employé par les princes des prêtres à l'acquisition d'un champ qui appartenait à un potier. Voilà des circonstances trop singulières pour avoir été devinées au hasard ou conjecturées par une prévoyance purement humaine (2). Zacharie les a prédites dans le même détail qu'elles sont arrivées (3). Il introduit le Seigneur se plaignant d'avoir été vendu par les Juifs, et marquant le prix de cette vente qui consiste en trente pièces d'argent. *Appendurunt mercedem meam triginta argenteos* (4). Il ajoute que le Seigneur indigné d'une si basse et si honteuse estimation, lui a ordonné de jeter dans le temple cette somme et de la donner à un (5) potier. *Et dixit Dominus ad me. Projice illud ad statuarium; decorum pretium quo appetiatus sum ab eis. Et tuli triginta argenteos, et projeci illos in domum Domini in statuarium.*

Ce n'est pas là, dira quelqu'un, une de ces prédictions littérales que vous nous avez promises. Zacharie raconte un fait qui le concernait personnellement. Il s'était chargé de la conduite d'un troupeau; et ayant demandé sa récompense à ceux qui en étaient les maîtres qu'il appelle (6) les pasteurs du troupeau à cause de la disette qui régnait alors dans la Palestine nouvellement repeuplée, il en reçut la somme de

(1) Joan. 6, 71, 72.

(2) Cette prophétie est attribuée à Jérémie dans la plupart des exemplaires que nous avons à présent de l'Évangile selon S. Matthieu 27, 9. Il est inutile d'examiner comment cette faute s'y est glissée. M. Huet l'explique d'une manière très-ingénieuse et très-vraisemblable. *Demonstr. Evangelicæ prop. 9, cap. 425.*

(3) Zach. 11, 12.

(4) Ibid., 15.

(5) S. Jérôme avoue que le mot hébreu est susceptible de ces deux significations potier et sculpteur, et que par cette raison il s'est servi dans sa traduction du terme de *statuarium*, qui peut convenir à l'un et à l'autre. L'événement le détermine au potier.

(6) Zach. 11, 7.

trente pièces d'argent, dont il fit l'usage qu'on a vu. C'est une histoire et non pas une prophétie: On si c'en est une, elle est allégorique; et vous avez vous-même reconnu que des prédictions de cette espèce ne suffisent pas pour la conviction des incroyants.

Je ne rétracte pas cet aveu. Mais la preuve que j'ai tirée de la prophétie de Zacharie n'en est pas moins concluante. La plupart des anciens interprètes ont cru qu'il n'y avait point eu d'action réelle et extérieure dans tout ce que dit ici Zacharie. Qu'il n'aurait voulu faire entendre autre chose, en parlant d'un troupeau dont il s'était rendu le pasteur (1), d'une belle houlette et d'un fouet qu'il avait pris pour le conduire, sinon que Dieu, dont il était l'interprète, gouvernerait les Juifs d'abord avec douceur, ensuite avec sévérité. Qu'il en était de même de tout le reste du discours de Zacharie (2), de ces trois pasteurs tués dans un mois, de (3) ce refus qu'il fait de continuer la garde du troupeau (4) de cette houlette brisée et de ce fouet rompu. Qu'il n'y avait en tout cela que des emblèmes de la Providence divine sur le peuple Juif; et qu'enfin (5) cette récompense demandée, ces trente pièces d'argent comptées, cette étrange appréciation du Seigneur, l'abandon de cette somme dans le temple et la cession qui en fut faite à un statuaire, n'avaient été vues en esprit par Zacharie, que pour prédire la trahison de Judas avec ses circonstances et ses suites.

Il faut de la bonne foi, quand on veut persuader. Je n'entreprendrai point contre les incroyants la défense de cette explication. Je ne saurais me résoudre à mettre au nombre des visions prophétiques et des pures allégories un récit présenté comme historique dans l'Écriture sainte. Les visions d'Ézéchiel, de Daniel, et de S. Jean dans l'Apocalypse ne ressemblent pas à une narration aussi simple que celle de Zacharie. Je conviendrais donc qu'il rapporte des faits qui lui sont réellement arrivés. Mais dans son discours la prophétie est inséparable de l'histoire, et je puis le prouver aux incroyants, sans me départir du principe que j'ai établi.

Dans la règle ordinaire un fait historique et véritable épuise tout le sens d'un texte à l'égard de ceux qu'une autorité reconnue n'oblige pas d'y admettre d'autres sens plus profonds. Cependant si ce texte avait les lecteurs qu'il renferme un mystère, s'il les mène, non par des conséquences ou des conjectures, mais par une indication formelle au-delà de l'événement ou présent ou passé, alors la prédiction de l'avenir est évidente aux yeux même des plus incroyants. Il ne s'agit plus que de lui trouver un accomplissement qui n'ait rien d'arbitraire ni d'incertain.

Il est vrai que Zacharie se mit effectivement à la tête d'un troupeau. La vie pastorale n'avait rien de bas parmi les anciens, et n'était pas inconnue aux

(1) Zach. 11, 7.

(2) Ibid., 7.

(3) Ibid., 9.

(4) Ibid., 10, 14.

(5) Ibid., 12, 15.